



Heritage succession familles

Par **Samfarina**, le **09/12/2015** à **08:39**

Bonjour,
Mes parents ont acheté une maison, 4 ans plus tard ma mère décède et mon père se remarie quelques mois plus tard sans contrat de mariage et ont 2 enfants ensemble. Ensuite il se remarie en Algérie et à 4 enfants et divorce 7 ans avant sa mort. Malheureusement mon père est décédé il y a 3 ans et je voudrais savoir comment se passe le partage du bien (maison) entre les enfants du premier mariage et la belle mère et ses deux enfants et ceux qui se trouvent en Algérie.
Merci de m'éclairer car je suis complètement perdue.

Par **amajuris**, le **09/12/2015** à **09:57**

bonjour,
si le bien immobilier est en france, c'est la loi française qui s'applique.
si votre père était divorcé lors de son décès et en l'absence d dispositions particulières prises par lui, ses héritiers sont ses 6 enfants.
la belle-mère n'est pas héritière puisque divorcée à moins que le droit algérien en dispose autrement.
la succession est donc à partager entre ses héritiers réservataires.
les enfants en algérie ont-ils saisi un notaire ?
vous pouvez prendre conseil auprès d'un notaire en france.
salutations